

BREVET D'INVENTION.

Gr. 17. — Cl. 3.

N° 830.650

Mécanisme de mise au point pour objectifs d'appareils photographiques.

Société dite : VALSTS ELEKTROTECHNISKA FABRIKA résidant en Lettonie.

Demandé le 10 décembre 1937, à 16<sup>h</sup> 6<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 16 mai 1938. — Publié le 4 août 1938.

(Demande de brevet déposée en Finlande le 24 décembre 1936. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a trait à un mécanisme de mise au point pour objectifs d'appareils photographiques, et vise plus particulièrement un mécanisme de ce genre dans lequel une pièce de forme annulaire portant l'objectif, ou un élément de celui-ci, est montée dans une partie du boîtier de l'appareil par l'intermédiaire d'un manchon fileté et peut être déplacée dans cette partie au moyen d'un organe de préhension (disque, bouton ou analogue) tournant autour d'un axe perpendiculaire à l'axe de l'objectif.

L'invention vise principalement un mode de construction de mécanisme de mise au point de ce genre, tel que les déplacements de l'organe de préhension soient transmis à l'objectif par l'intermédiaire d'un nombre aussi réduit que possible d'organes de liaison, en vue de réduire ainsi les jeux ou courses mortes.

L'invention vise également un mode de construction de mécanismes de ce genre qui se distingue par une remarquable compacité et permet l'emploi de ce mécanisme dans des appareils photographiques de dimensions très réduites, tels que ceux dits « appareils de gousset ».

Enfin, le mécanisme objet de l'invention se distingue encore par sa simplicité et par sa sécurité de fonctionnement.

L'invention va être décrite ci-après en

détail en se référant au mode de réalisation, pris à titre d'exemple aucunement limitatif et représenté aux dessins annexés dans lesquels :

La fig. 1 est une coupe verticale d'un mécanisme conforme à l'invention;

La fig. 2 est une vue en plan et en coupe partielle de l'axe optique perpendiculairement à la coupe de la fig. 1;

La fig. 3 est une coupe verticale partielle montrant le mécanisme vu en perspective.

Le système optique ou objectif 9 est fixé dans une monture annulaire 1 qui comporte un filetage extérieur 3 engagé dans le taraudage d'une partie fixe 2 du boîtier de l'appareil photographique. Dans la monture 1 est taillé un engrenage conique 4 dont la denture est disposée suivant une hélice de même pas axial que le filetage 3. Le pignon 4 engrène avec un deuxième pignon conique 6 de construction courante qui peut pivoter sur une butée 2a solidaire du boîtier 2. Le pignon 6 comporte un moyeu cylindrique 6a sur lequel est fixé un organe de préhension 5 constitué par un disque. Sur un moyeu 6a peut tourner librement le disque 7, du compteur d'images.

Lors de la rotation de l'organe 5, ce déplacement est transmis à la monture 1, la transmission du mouvement s'effectuant avec une absence pratiquement totale de jeu, du fait

que les organes 5, 6a, 6 sont rigidement reliés entre eux et en contact direct avec la monture. Cette disposition est avantageuse, notamment du fait que l'organe 5 coopère  
 5 avec une graduation au moyen de laquelle l'objectif peut être réglé aux différentes distances. La disposition hélicoïdale de la denture du pignon conique 4 garantit l'engrènement correct des pignons coniques  
 10 4 et 6, pour toutes les positions de la monture.

Le mécanisme de transmission tel que décrit est d'une construction extrêmement ramassée, et la prévision sur le pignon 6 du moyeu 6a,  
 15 formant support pour le disque 7, permet de réaliser une nouvelle réduction des dimensions de l'appareil équipé du dispositif décrit.

#### RÉSUMÉ.

20 Mécanisme pour la mise au point des objectifs d'appareils photographiques, du genre de ceux dans lesquels la monture annulaire

de l'objectif est engagée dans une partie du boîtier au moyen d'un filetage et peut être déplacée dans cette partie au moyen d'un  
 25 organe de préhension tournant autour d'un axe perpendiculaire à l'axe de l'objectif, l'invention portant sur les points ci-après, pris séparément ou en combinaison :

1° Un pignon conique solidaire de la monture engrène avec un deuxième pignon conique solidaire de l'organe de préhension, la denture du premier pignon conique étant inclinée suivant une hélice de même pas axial  
 30 que le filetage précité. 35

2° Entre l'organe de préhension et le pignon conique qui en est solidaire se trouve un moyeu sur lequel peut tourner le disque gradué du compteur d'images de l'appareil.

Société dite :

VALSTS ELEKTROTECHNISKA FABRIKA.

Par procuration :

G. BEAN DE LOMÉNIE et ANDRÉ ARMENGAUD.

